

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION.

N° 24-092

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le Code Général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- En raison de la cérémonie (Journée de la déportation), et du défilé organisé à cette occasion le Dimanche 28 Avril 2024 en centre-ville de DELLE 90100.

CONSIDERANT

La nécessité de réglementer la circulation des usagers afin de permettre le bon déroulement de la cérémonie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interrompue le Dimanche 28 Avril 2024, à partir de 11h00 avec activation de la borne rétractable, rue Roger Campredon, au droit du parvis de l'église, afin de permettre le rassemblement des sociétés pour le départ du cortège.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée le Dimanche 28 Avril 2024 à partir de 11h20, le temps du passage du défilé, dans les rues suivantes.

Au départ du parvis de l'Eglise, rue de l'Eglise, Grande rue, et rue St Nicolas jusqu'au Monument aux morts. Et à l'inverse à l'issue de la cérémonie, rue St Nicolas, Grande rue, rue de L'Eglise, et rue Roger Campredon, pour rejoindre la salle des Fêtes et ce dans un créneau d'horaire de 11h20 à 12h30.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la police intercommunale, Le Garde Champêtre, l'agent de surveillance de la voie publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers,
- Monsieur le chef de la police intercommunale,

A Delle le 16 Avril 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE

Par délégation du Maire
Lionel ROY
Adjoint au Maire Ville de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 18 /04 /2024.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.